



ARRETE N° ARR 25.043/K

 **DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A
MONSIEUR ERIC ADAM, DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-17 et 13,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.08/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°20.09/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU l'arrêté municipal n°20.133/K en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe, chargée de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments et de la Mobilité,

VU l'arrêté municipal n°20.134/K en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire, chargé de la Solidarité, de la Politique de la Ville et du Logement,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 21 au 28 février 2025 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, pour la période du 21 au 28 février 2025 inclus,

CONSIDERANT la disponibilité de Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire, pour la période du 21 au 28 février 2025 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services,

ARRETE N° ARR 25.043/K

DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE CONSENTIE A
MONSIEUR ERIC ADAM, DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire, chargé de la Solidarité, de la Politique de la Ville et du Logement, reçoit délégation de signature provisoire pour l'ensemble de la correspondance de la Commune, y compris celle ayant un caractère financier et/ou décisionnaire, ainsi que tous documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc...) **pour la période du 21 au 28 février 2025 inclus.**

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- L'intéressé.

Fait à Brunoy, le 10 février 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Notifié le : 15/02/2025....

Signature spécimen



Acte publié sur le site de la Ville le : 17/02/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 25.043/K

Objet de l'acte : DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250210-BRU_AR_24538_1-AR

Date de l'acte : 10/02/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24538_1

Date de réception en Préfecture : 14 février 2025